COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 27 septembre 2012** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Jean ESMONIN
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Patrick CHAPUIS
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Jean-Paul HESSE
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. André GERVAIS
M. Alain MILLOT
M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER
M. Philippe DELVALEE
Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Georges MAGLICA
Mme Nelly METGE
Mme Elizabeth REVEL
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Louis LAURENT
M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Claude PICARD
M. Gaston FOUCHERES
M. Pierre PETITJEAN
Mme Claude DARCIAUX
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude GIRARD
Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUDEMENT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Rémi DELATTE
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
Mme Noëlle CAMBILLARD

Membres Absents :

Mme Christine DURNERIN
Mme Myriam BERNARD
M. Franck MELOTTE
M. Gilles TRAHARD

M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales,Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME ont été désignés comme secrétaires de séance.
En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Dans le cadre des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008 modifiée, ont été signés :

Arrêtés

- **le 17 Juillet 2012 :** Arrêté décidant d'exercer le droit de préemption urbain, en application de la délégation qui lui a été consentie par la Ville de Longvic par arrêté sus-visé du 27 juin 2012, sur le bien à savoir un tènement foncier situé à Longvic 6 rue du Port, sur lequel sont édifiés deux bâtiments à démolir
- **le 23 Juillet 2012 :** Arrêté déléguant à Monsieur Jean ESMONIN toutes questions relatives aux affaires foncières et aux relations avec l'Etablissement public foncier local en l'absence de Monsieur Rémi DETANG et de Monsieur Le Président
- **le 30 Juillet 2012 :** Arrêté de délégation à Mademoiselle Mathilde TOURNIER dans le cadre du contrat de crédit-bail pour le financement de 33 rames de Tramway signé le 16 décembre 2010
- **le 21 Juillet 2012 :** Arrêté décidant de céder en l'état au Syndicat mixte du SCOT un véhicule PEUGEOT 307 immatriculé BG-617-ZC
- **le 16 Juillet 2012 :** Arrêté décidant d'une convention de mise à disposition de locaux à l'association « Dijon développement » pour la période 2012-2015 .
- **le 09 Août 2012 :** Arrêté déclarant sans suite le marché à procédure adaptée ayant pour objet la fourniture d'un logiciel de gestion des courriers (lettres et mails)

Conventions

- **le 26 Juin 2012 :** Contrat de location de matériels et de fourniture d'une prestation de service d'interphonie et de contrôle d'accès passé avec INTRATONE TELECOM
- **le 06 Août 2012** : Convention relative à la mise en place d'un périodique hebdomadaire dénommé écoplus21 passée avec la SARL DOCUMENTS AP
- **le 03 Août 2012** : Avenant au Contrat de prêt d'un montant de 5 000 000 € pour le programme d'investissement 2012 n° 10278 00160 000614560 02 passé avec le Crédit Mutuel
- **le 09 Juillet 2012 :** Convention relative à la réfection des différents locaux des bâtiments et de l'occupation du Centre Sportif du Grand Dijon situé à Saint Apollinaire passée avec CESAM
- **le 16 Juillet 2012 :** Convention de mise à disposition de bureaux dans les locaux du Grand Dijon au 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon passée avec Dijon Développement
- **le 18 Avril 2012 :** Convention d'engagement pour assurer la maintenance du système d'arrosage des espaces verts du cimetière intercommunal passée avec la SARL MAUCHAND
- **le 08 Juin 2012 :** Convention de mise à disposition d'un immeuble du domaine public situé 16 place Darcy à la société Kéolis Dijon passée avec La commune de Dijon et Keolis Dijon
- **le 1er Juin 2012 :** Avenant n°1 à la convention de prêt IENA PREFI pour un montant de 6 000 000 € passé avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole, la Mutuel Champagne Bourgogne et la Banque de financement et de Trésorerie

Marchés

- **le 22 mai 2012 :** Un marché subséquent n°201212079AS0000000 passé avec le cabinet Earth avocats pour un montant maximum de 150 000,00 € HT. Marché subséquent relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique de la centrale d'achats du Grand Dijon.
- **le 24 mai 2012** : Un marché subséquent n°201212080AS0000000 passé avec la société Imprimerie mercure pour un montant maximum de 275,00 € HT. Marché subséquent n°14 à l'accord-cadre Marché subséquent n°14 à l'accord-cadre 09-16 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents Opération "Bienvenue à la ferme".
- **le 24 mai 2012** : Un marché subséquent n°201212081AS0000000 passé avec la société Edips Imprimeur pour un montant maximum de 500,00 € HT. Marché subséquent n°48 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Tramway Poster général du tracé.
- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212082AS0000000 passé avec la société Dicolor Group pour un montant maximum de 106,00 € HT. Marché subséquent n°16 à l'accord-cadre 09-16 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents _Affiches tournée des Deeeglingués.
- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212083AS0000000 passé avec la société Dicolor Group pour un montant maximum de 216,60 € HT. Marché subséquent n°17 à l'accord-cadre 09-16 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents _Flyers Enrobés Jaurès.

- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212088AS0000000 passé avec la société Imprimerie Sprint pour un montant de 327,00 € HT. Marché subséquent n°18 à l'accord-cadre 09-16 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents _Flyers Enrobés Jaurès.
- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212089AS0000000 passé avec la société Imprimerie Sprint pour un montant de 257,00 € HT. Marché subséquent n°49 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents _Flyers Enrobés Jaurès.
- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212090AS0000000 passé avec la société JOUR J pour un montant de 1100,00 € HT. Marché subséquent n°4 à l'accord-cadre communication n°201010137FD000000 - lot 2 : organisation d'inaugurations et de réunions publiques / Soudure dernier rail du tramway
- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212091AS0000000 passé avec la société Edips Imprimeur pour un montant de 5800,00 € HT. Marché subséquent n°50 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents _Flyers Enrobés Jaurès.
- **le 07 juin 2012** : Un marché subséquent n°201212092AS0000000 passé avec la société Berest pour un montant de 0,00 € HT. Marché subséquent n°11 à l'accord-cadre 201010078AD0000000 Réfection de la rue de Bastogne.
- **le 19 juin 2012** : Un accord-cadre n°201212084FD0000000 dont les titulaires sont : Mercure imprimerie, Imprimerie Belvet, ICO Imprimerie, Sprint Imprimerie, Edips Imprimeurs et Darantière Imprimerie pour un montant de 0,00 € HT. Accord-cadre relatif à l'impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon – lot 1 : impression de documents.
- **le 19 juin 2012** : Un accord-cadre n°201212085FD0000000 dont les titulaires sont : Mercure imprimer, Sprint Imprimerie et Dicolor Groupe pour un montant de 0,00 € HT. Accord-cadre relatif à l'impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon – lot 2 : reprograhie et impression numérique de documents.
- **le 19 juin 2012** : Un accord-cadre n°201212086FD0000000 dont les titulaires sont : Albacolor, Atelier Petot, Grand Format et Imprimerie moderne de l'est pour un montant de 0,00 € HT. Accord-cadre relatif à l'impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon – lot 3 : impression en grand format.
- **le 19 juin 2012** : Un accord-cadre n°201212087FD0000000 dont les titulaires sont : JOUR J, Strategic event, Ema evenements et AXO pour un montant de 0,00 € HT. Accord-cadre relatif à l'impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon – lot 4 : conception et installation de stands.

Contentieux

- **le 03 Juillet 2012 :** Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Mme ROUSSELET
- **le 31 Mai 2012 :** Arrêté désigant le cabinet ALTEC pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire EL ABBOUNI relative aux dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 04 Juin 2012 :** Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté d'agglomération dijonnaise dans l'affaire KARROUM relative aux dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 20 Juin 2012 :** Arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour représenter la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre de l'affaire contentieuse qui l'oppose à la SARL TW DIJON
- **le 28 Juin 2012 :** Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire Mme BLANC relative aux dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 28 Juin 2012 :** Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire GROJEAN relative aux dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 04 Juin 2012 :** Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Mme SEBY
- **le 10 Juillet 2012 :** Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la Communauté d'Agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de M. BENCHAIB, faisant état de dommages immobiliers intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 13 Juillet 2012 :** Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de M. MARQUET, faisant état de dommages sur son véhicule intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 13 Août 2012 :** Arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Messieurs DUFOUR Kevin et GAUTHERET Romain
- **le 14 Août 2012 :** Arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Messieurs RAHHALI Fayçal, TABOUREAU Nicolas et NEY Romain
- **le 21 Août 2012 :** Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de M. OULTACHE, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 21 Août 2012 :** Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de M. INSELIN, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway

Concessions cinéraires				
A compter du	**Titulaire**	**N° de concession**	**Durée (années)**	**Montant**
22/05/2012	Madame Marie-Hélène ROBERT	2-E-D1-100	15	154,00 €
25/05/2012	Monsieur Daniel DEQUINCEY	2-M-I-2	15	616,00 €
25/05/2012	Madame Sarah POISSENOT	2-C-HH-27	30	707,00 €
29/05/2012	Monsieur Denis BOSSU	2-E-F1-96	30	308,00 €
30/05/2012	Monsieur Pierre-Emmanuel BREMEERSCH	2-E-D1-101	15	154,00 €
02/06/2012	Monsieur Philippe CHARMANDRE	2-E-D1-102	30	308,00 €
04/06/2012	Monsieur Henri SOTO	2-I-H1-7	50	2 044,00 €
04/06/2012	Madame Monique CAMUS	2-E-F-20	15	154,00 €
07/06/2012	Madame Chantal TONOT	2-I-H1-8	15	616,00 €
14/06/2012	Monsieur Denis LUZEIRO	2-E-D1-103	15	154,00 €
15/06/2012	Madame Nadine MORLOT	2-I-H1-9	15	616,00 €
15/06/2012	Madame Nicolle HATTE	2-C-H-5	50	1 180,00 €
22/05/2012	Monsieur Joêl MASSON	2-M-E-48	15	152,00 €
29/05/2012	Madame Agnès ROY	1-E-02-04-042	50	2 074,00 €
19/06/2012	Madame Martine RAVIER	2-E-F-1	15	152,00 €
27/06/2012	Monsieur Stéphane GAUTHIER	2-M-E-8	15	154,00 €
28/06/2012	Monsieur Roger BOUCHARA	2-E-D1-104	50	513,00 €
02/07/2012	Madame Johanna FICHOT	2-E-D1-105	15	154,00 €
02/07/2012	M. Bernard RINALDY	2-I-H1-10	15	616,00 €
06/07/2012	Mme Éliane REVELUT	2-E-D1-106	15	154,00 €
10/07/2012	M. Lucien OLIVIER	1-O-01-00-040	50	2 840,00 €
11/07/2012	Mme Bernadette GROS	2-E-D1-107	15	154,00 €
16/07/2012	Mme Dominique COMBRIÉ-LECUIVRE	2-I-H1-11	15	616,00 €
16/07/2012	Madame Stéphanie LETERME	2-I-H1-13	30	1 226,00 €
17/07/2012	Monsieur Anthony CORNILLAT	2-I-H1-12	15	616,00 €
18/07/2012	Monsieur Alain CHENEVIER	1-E-02-06-035	6	357,00 €
21/07/2012	Monsieur Philippe BIGOLET	1-E-02-04-025	15	978,00 €
23/07/2012	Madame Régine LABROSSE	1-E-02-06-033	15	892,00 €
24/07/2012	M. Serge MARION	2-I-H1-14	15	616,00 €
26/07/2012	Madame Marie-Thérèse POMMIER	2-E-D1-108	15	154,00 €
31/07/2012	Madame Sandrine VONIN	2-E-G1-1	30	308,00 €
27/07/2012	Monsieur Didier GUENOT	E-F1-99	15	178,23 €
01/08/2012	Monsieur Yves PERRAIN	2-E-F-28	15	154,00 €
04/08/2012	Madame Nathalie GUYENET	1-O-01-00-053	6	392,00 €
06/08/2012	Madame Marie-Rose BELLE Monsieur Joseph BELLES Madame Viviane GENTILS	2-C-L-6	15	354,00 €

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
09/08/2012	Madame Christine HANS	2-C-I-6	15	354,00 €
09/08/2012	Madame Michèle BEOUTIS	2-E-H-14	15	154,00 €
11/08/2012	Madame Anna PERDRiZET	2-C-D-19	50	1 180,00 €
17/082012	Madame Nathalie AUBERT	2-E-G1-2	50	513,00 €
18/08/2012	Madame Marie-Claude BEREZIAT	2-E-H-14	15	154,00 €
21/08/2012	Madame Jennifer PLIMMER-BENTLEY	2-E-G1-3	50	513,00 €

1. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Club des Maires de la Rénovation Urbaine et des Présidents d'EPCI - Adhésion du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **l'adhésion** du Grand Dijon au Club des Maires de la Rénovation Urbaine et des Présidents d'EPCI,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 19 boulevard Jeanne d'Arc - Acquisition d'une propriété bâtie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Monsieur et Madame André Gillet la propriété bâtie située 19 boulevard Jeanne d'Arc à Dijon, cadastrée section BX n°154 de 735 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 333 200 €, toutes indemnités comprises ;
- **d'autoriser** les propriétaires à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de de la maison d'habitation jusqu'au 29 mars 2013 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 47 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Madame Grivey l'appartement constituant les lots 1, 13, 15, 17, 27, 29, 30, 33 et 46 de l'immeuble en copropriété situé 47 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AS n°87 de 571 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 109 000 € ;
- **d'autoriser** la propriétaire à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce bien jusqu'au 5 avril 2013 au plus tard, tout retard dans la libération de ce logement donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

4. <u>HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention à la SDAT au titre du CUCS/PUCS 2012</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2012 de 171 330 € à la SDAT ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

5. <u>HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Subventions PLH - OPAC de Dijon : construction de 20 logements BBC (15 PLUS, 5 PLAi), Eco-quartier Heudelet 26, îlot 4 à Dijon</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – *2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs (15 PLUS, 5 PLAi), situés Eco-quartier Heudelet 26, îlot 4 à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 287 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 195 000 €au titre des PLUS,
  - 92 500 € au titre des PLAi,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

6. <u>HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : construction de 20 logements BBC (13 PLUS, 7 PLAi), Eco-quartier Heudelet 26 à Dijon, îlot 3</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – *BP 90104 – 21001 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs BBC (13 PLUS, 7 PLAi), situés Eco-quartier Heudelet 26, îlot 3 à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 298 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 169 000 € au titre des PLUS,
- 129 500 € au titre des PLAi.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

7. <u>HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLEO : construction de 16 logements BBC (12 PLUS, 4 PLAi), Eco-quartier Heudelet 26 à Dijon, îlot 9</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – *28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de16 logements collectifs BBC (12 PLUS, 4 PLAi), situés Eco-quartier Heudelet 26, îlot 9 à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 230 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 156 000 € au titre des PLUS,
- 74 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

8. <u>HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - Habitat et Humanisme : acquisition-amélioration d'un logement (PLAI) 97 boulevard Mansart à Dijon</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Habitat et Humanisme – *14 boulevard Bachelard - 21 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement (PLAi), situé 97 boulevard Mansart à Dijon **une subvention d'un montant de 19 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par Habitat et Humanisme, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - OPAC de Dijon : construction de 25 logements BBC (19 PLUS, 6 PLAi), 44-48 rue de Chenôve à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – *2 bis rue Maréchal Lerclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 25 logements collectifs BBC (19 PLUS, 6 PLAi), situés 44 -48 rue de Chenôve à Dijon **deux subventions d'un montant total de 358 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

247 000 € au titre des PLUS,

- 111 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par .l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - OPAC de Dijon : construction de 13 logements BBC (9 PLUS, 4 PLAI), 11 rue de la Corvée à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – *2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 13 logements collectifs BBC (9 PLUS, 4 PLAI), situés 11 rue de la Corvée à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 191 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 117 000 € au titre des PLUS,
- 74 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Grand Nord - Projet de création de "l'Ecopôle Valmy" sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Arrêt du bilan de la concertation préalable à la Création de la ZAC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte du bilan de la concertation organisée, selon les dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de « l'Ecopôle Valmy » sur les terrains situés au Sud-Est du Parc Valmy en bordure de la rocade Est ;

- **d'arrêter** le projet d'aménagement dans sa nature et ses orientations essentielles à ce qui a été soumis à la concertation du public.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Création de la ZAC Ecopôle Valmy

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), conformément au dossier joint, destinée à la mise en œuvre du développement économique durable de l'agglomération, par la création d'un nouveau parc d'activités intégrant une forte dimension qualitative et environnementale et permettant l'accueil d'entreprises dans un cadre attractif, écologique et accessible par tous les modes de déplacement ;
- **de préciser** que la ZAC ainsi créée est délimitée, conformément au plan de délimitation de son périmètre, pièce du dossier de création, à l'ouest par le Parc Valmy, au nord et à l'est par la limite communale de Dijon et au sud par la rocade est ;
- **de dénommer** la zone ainsi créée Zone d'Aménagement Concerté « Ecopôle Valmy » ;
- **d' arrêter** le programme global prévisionnel des constructions qui comportera environ 130 000 m² de surface de plancher à destination de bureaux, commerces et services ;
- **de dire** que cette opération sera exonérée de la part communale de la Taxe d'Aménagement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Accord pour l'engagement de la Déclaration d'Utilité Publique liée à la ZAC Ecopôle Valmy

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** connaissance du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU du Dijon et d'enquête parcellaire conjointe relatifs au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy, et notamment du coût des travaux d'aménagement et des acquisitions foncières ;
- **de confirmer** les acquisitions foncières ;
- **d'autoriser le Président**, en application des dispositions des articles L. 11-1-1, L. 11-2, L. 11-4, R. 11-3-1, R. 11-14-1, R. 11-19 et suivants du code de l'expropriation, à solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire conjointe ;
- **de dire** que la Déclaration d'Utilité Publique est demandée au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise ;
- **d'approuver** les dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire annexés au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** la SPLAAD à recourir à la procédure d'expropriation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

14. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Projet de création du "Parc d'Activités Beauregard" sur les communes d'Ouges et de Longvic sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Concertation préalable à la Création de ZAC</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'engager** la concertation préalable prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme sur les terrains classés en zones AUE sur les communes de Longvic et Nab sur la commune d'Ouges, selon les modalités suivantes :
  - mise en place d'une exposition sur les communes de Longvic et Ouges, ainsi qu'au Grand Dijon, présentant les principaux enjeux et axes d'aménagements avec mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi qu'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions ;
- parution d'un article dans la presse locale ;
- **de dire** que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute acte nécessaire au déroulement de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

15. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - Dijon - ZAC Parc Mazen Sully - Cession de terrains (lot n° 2A)</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 2A sur le Parc Mazen Sully à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :1
DONT 9 PROCURATIONS

16. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - Dijon - ZAC Parc Mazen Sully - Cession de terrains (lot n° 2B)</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 2B sur le Parc Mazen Sully à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :1
DONT 9 PROCURATIONS

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - Parc Mazen Sully à Dijon - Compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2011 et avenant n° 7 à la convention publique d'aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Mazen Sully à Dijon, arrêté au 31 décembre 2011, établi par la Semaad ;
- **d'autoriser** le Président à signer un avenant n° 7 afin de proroger la durée initiale de la convention passée avec la Semaad, ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - Parc Valmy à Dijon - Compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Valmy à Dijon, arrêté au 31 décembre 2011, établi par la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - ZAC "Extension CapNord" à Saint-Apollinaire - Compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la zone d'activités Extension Capnord à Saint Apollinaire, arrêté au 31 décembre 2011, établi par la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Ecole Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne - Convention de partenariat 2012-2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de poursuivre** son soutien au "Groupe ESC Dijon Bourgogne" comme outil d'attractivité du territoire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CCI Côte d'Or ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets des années concernées.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Lycée Européen Charles de Gaulle - Convention d'objectifs et de moyens concernant l'accueil d'élèves polonais 2012-2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de participer** au financement de la scolarité des élèves polonais du lycée Charles de Gaulle à Dijon, pour l'année 2012-2013, dans les conditions définies par la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités 2009-2012 - Organisation de divers colloques

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 6 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Aéroport Dijon Bourgogne - Convention de fonctionnement 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon fixant les modalités de participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise au fonctionnement de l'aéroport pour l'exercice 2012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 62 ABSTENTION : 6
CONTRE : 10 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or - Entreprissimo la i-conférence - Demande de subvention 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 8 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise à la nouvelle édition d'Entreprissimo la i-conférence qui aura lieu le jeudi 29 novembre 2012 à l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon Bourgogne ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 9 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or - Semaine de la "création-reprise-transmission d'entreprises" du 3 au 7 décembre 2012 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise pour l'organisation de la semaine de la « création-reprise-transmission d'entreprises » qui aura lieu du 3 au 7 décembre 2012. ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de Compétitivité Vitagora - Projet labelissé FUI "Saveur Vapeur" - Avenant à la convention d'application

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention d'application passée entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la société FRUTAROM au titre du projet labellisé FUI « SAVEURS VAPEURS », ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Marché Bienvenue à la Ferme - Demande de Subvention 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 € à l'Association départementale de Tourisme rural pour l'organisation des deux éditions "Bienvenue à la ferme" programmés les dimanches 3 juin et 7 octobre à Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de Compétitivité - Projet structurant Open Food System - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté d'agglomération dijonnaise soutiendra les laboratoires EMMA et LE2i de l'Université de Bourgogne à hauteur de 70.000 € sous réserve de l'accompagnement financier des autres collectivités, comme indiqué dans le tableau ci-dessus;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Agro-Environnement - Technopole Agro-Environnement Bretenière AgrOnov - Gestion des serres - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 30 000 €, au titre de la prise en charge des serres du Technopôle Agro - Environnement de Bretenière par le département « Welience Agro - Environnement » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre uB-Filiale et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARIA Bourgogne - Pôle Vitagora - Foire gastronomique 2012 "Quartier des Saveurs" - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 12 000 € à l'ARIA Bourgogne, au titre de l'organisation de l'espace « Quartier des Saveurs » dans le cadre de la Foire Gastronomique 2012, dont le versement interviendra selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS Révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération dijonnaise : approbation du PDU 2012-2020

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre en compte** les modifications apportées au plan de déplacements urbains conformément à la présente délibération et ses annexes,
- **d'approuver** le plan de déplacements urbains et ses deux annexes,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

32. DEPLACEMENTS Convention relative à la création d'une tarification régionale combinée train + bus facili'ter divia - Avenant n°2

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'organisation des modalités de vente de titres de la gamme tarifaire combinée Divia/Facili'Ter
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant 2 correspondant et tout document à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

33. <u>DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chevigny Saint Sauveur</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 14 172,50 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

34. <u>DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours par la commune de Fontaine Lès Dijon</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accepter** un fonds de concours de la commune de Fontaine-lès-Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total prévisionnel de 5 173 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours par la commune de Fontaine-lès-Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

35. <u>DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Longvic</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Longvic à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 7 402,50 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

36. EAU ET ASSAINISSEMENT Avenant n°1 au contrat de vente d'eau en gros pour la fourniture d'eau potable au S.I.E.A. de Ruffey-lès-Echirey

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de l'avenant n°1 au contrat de vente d'eau en gros pour la fourniture d'eau potable au S.I.E.A de Ruffey-lès-Echirey,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de vente d'eau en gros pour la fourniture d'eau potable au S.I.E.A de Ruffey-lès-Echirey et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

37. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de gestion du site de la zone de captage d'alimentation en eau potable de Poncey-lès-Athée - Champ captant de Flammerans

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de gestion du site de la zone de captage d'alimentation en eau potable de Poncey-lès-Athée – Champ captant de Flammerans,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de gestion du site de la zone de captage d'alimentation en eau potable de Poncey-lès-Athée – Champ captant de Flammerans, et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

38. EAU ET ASSAINISSEMENT Approbation du plan de zonage assainissement de Bressey-sur-Tille

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le plan de zonage d'assainissement de la commune de Bressey-sur-Tille,
- **de demander** que la commune de Bressey-sur-Tille intègre le plan de zonage d'assainissement dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- **de préciser** que ce plan de zonage sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

39. EAU ET ASSAINISSEMENT Approbation du plan de zonage assainissement de Magny-sur-Tille

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le plan de zonage d'assainissement de la commune de Magny-sur-Tille,
- **de demander** que la commune de Magny-sur-Tille intègre le plan de zonage d'assainissement dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- **de préciser** que ce plan de zonage sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

40. EAU ET ASSAINISSEMENT Renouvellement des branchements en plomb - Programme 2013 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de valider** la programmation pour l'année 2013 pour la suppression des branchements en plomb,
- **de mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives aux travaux de suppression des branchements en plomb de l'année 2013 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- **de dire** que le reversement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse relatives aux travaux de suppression des branchements sur les communes de Ahuy, Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Daix et Hauteville-lès-Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Longvic et Ouges sera effectué à Lyonnaise des Eaux, fermier,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

41. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de la société LA BELLE HORTENSE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société LA BELLE HORTENSE pour son établissement situé à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

42. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de la société KEOLIS BOURGOGNE

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société KEOLIS BOURGOGNE pour son établissement situé à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

43. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de la Chaufferie de Chenôve (SOCIETE SOCCRAM)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société SOCCRAM pour sa Chaufferie située à Chenôve,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

44. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents du centre hospitalier LA CHARTREUSE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec le centre hospitalier LA CHARTREUSE pour son établissement situé à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

45. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de la société ACRODUR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société ACRODUR pour son établissement situé à Longvic,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

46. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de l'INRA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec l'INRA pour son centre situé à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

47. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents du Technicentre Bourgogne Franche-Comté et Dijon-Ville Gare

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société SNCF pour ses deux sites situé à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

48. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de la société SCHNEIDER ELECTRIC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société SCHNEIDER ELECTRIC pour son établissement situé à Longvic,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

49. EAU ET ASSAINISSEMENT Convention de déversement, de transfert et de traitement sur l'usine d'épuration de Dijon-Longvic des effluents de la société SCANIA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de déversement avec la société SCANIA pour son établissement situé à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de déversement et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

50. ENVIRONNEMENT Nouveau règlement de collecte

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le règlement de collecte ci-annexé ;
- **d'autoriser** le président à signer tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

51. ENVIRONNEMENT Charte environnement - Prévention - Latitude 21 : Subvention exceptionnelle pour la création d'une exposition sur la réduction des déchets

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement exceptionnelle à Latitude 21 de 20 000€ (5 000 € pour 2012 (acompte) et de 15 000€ sur 2013 à réception de l'exposition.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

52. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Démission de M. Laurent GRANDGUILLAUME au poste de 10ème Vice-Président du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la démission de M.GRANDGUILLAUME de son poste de 10ème Vice-Président du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

53. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation du représentant à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de Désigner** Messieurs Pierre PRIBETICH et Philippe DELVALEE comme représentants du Grand Dijon respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant au 2ème collège de la formation « des Sites et Paysages » de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

54. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n° 2 - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter les mouvements budgétaires mentionnés ci-dessus, selon le détail joint en annexe à la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

55. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Admission en non valeur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'admettre en non-valeur ces titres, à l'exception :
- sur le budget principal, des 2 titres émis en 2006 et 2007 à la suite de jugements pour 2 627,71 € et 2 023,24 €, la collectivité souhaitant que le comptable public continue ses poursuites,
- sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, respectivement de la totalité des 20 titres et du titre de 136,85 € concernant un seul débiteur et même débiteur, pour lequel une analyse approfondie de la situation doit être effectuée.

soit par budget :

♦ **BUDGET PRINCIPAL,** pour un montant de 1 605,38 euros,
♦ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES,** pour un montant de 22 340,94 euros,
♦ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT,** pour un montant de 4 286,14 euros.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

56. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de cinq ans (THLV) - Instauration de la mesure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'instaurer** la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de cinq ans sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

57. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taxe sur les surfaces commerciales - Modulation du coefficient multiplicateur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le coefficient multiplicateur applicable à la Taxe sur les Surfaces Commerciales à 1,10 à compter du 1er janvier 2013.
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

58. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mise à disposition, auprès de tiers publics ou privés, des fibres optiques passées sous le parcours du tramway

Délibération retirée de l'ordre du jour en séance.

59. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Modification du contrat de l'ingénieur environnement S.M.E (système de management environnemental)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **De fixer** au 1er octobre 2012 la rémunération de l'ingénieur environnement S.M.E (système de management environnemental) en référence à la grille des ingénieurs principaux territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires.
- **D'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

60. <u>ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement d'un journaliste au service communication du GRAND DIJON</u>

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 6 octobre 2012 en application de l'article 3 alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de journaliste au service communication du GRAND DIJON ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des attachés principaux et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfectures, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 8 PROCURATIONS

* * * * * *

Fait à Dijon, le 8 octobre 2012
Le Président,

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE 40 avenue du Drapeau B.P. 17510 - 21075 DIJON CEDEX

François REBSAMEN